



Saisi attribution sur intérêt crédit suite la vente aux enchères

Par **solana marie**, le **21/03/2018** à **15:33**

bonjour, en 2011 j'ai eu une saisie vente sur ma maison car j'ai été malade, mon mari aussi avec un licenciement en plus. Ma maison a été vendue aux enchères par le tribunal. Nous nous sommes retrouvés à la rue, et aujourd'hui nous louons un appartement social. Je reçois ce jour en 2018, une saisie attribution de 18000 € correspondant à des intérêts sur l'emprunt de la maison qui a été vendue aux enchères. Puis-je faire valoir un recours sur des intérêts d'un crédit qui a été soldé lors de la vente du bien ? est-il normal de recevoir cette saisie attribution (titre exécutoire acte notariat) 7 ans après la saisie et vente de la maison ? Je suis perdu et ne comprends pas cet acharnement car je n'ai plus rien, tout a été pris. Je vous remercie pour votre aide.

Par **youris**, le **21/03/2018** à **16:23**

bonjour,
vous écrivez " 'un crédit qui a été soldé lors de la vente du bien ".
êtes-vous sûr que le prix de vente de votre maison a suffi à payer votre dette, c'est à dire le solde du prêt, les intérêts et les frais exposés par votre créancier pour obtenir son remboursement.
un titre exécutoire est valable 10 ans donc votre créancier, si votre dette n'est pas entièrement soldée, peut encore demander à un huissier de récupérer le solde de votre dette.
salutations